



Ville de Draguignan

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-372

OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour des travaux préparatoires à la réalisation de confortement du chemin St Michel à Draguignan.

Richard STRAMBIO, Maire de la commune de Draguignan, Président de Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa), conseiller régional de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

Vu les délibérations n° 2020-031 du 11 juin 2020, n° 2023-157 du 15 novembre 2023 et n°2024-13 du 21 février 2024, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de solliciter une subvention pour des travaux préparatoires à la réalisation de confortement du chemin St Michel sur la commune de Draguignan.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une aide financière comme suit :

Travaux préparatoires à la réalisation de confortement du chemin St Michel	100 000,00 € HT	Autofinancement	20 000,00 € HT
		Département	80 000,00 € HT

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Draguignan, le 25 JUIN 2024

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan
Président de DPVA
Conseiller Régional Sud PACA